



CNCC

CENTRE NATIONAL DE CONTROLE ET DE
CERTIFICATION DES SEMENCES ET PLANTS



L'AGRICULTURE : 50 ANS DE LABOUR ET DE LABEUR



INFO SEMENCES ET PLANTS

SEPTEMBRE 2012

MODALITES DE PRODUCTION DES SEMENCES DE CEREALES AUTOGAMES

EDITORIAL

Comme nous l'avions annoncé, ce bulletin est consacré aux modalités de production de semences de céréales autogames.

Le recentrage opéré avec le renouveau agricole en 2009 a permis une plus grande disponibilité en semences réglementaires passant de moins de 800.000qx en 2008, à plus de 1.800.000qx en 2011. Les prévisions pour 2012 sont plutôt rassurantes puisqu'il est attendu une production nette réglementaire de plus de 2.300.000qx.

L'effort consenti par les établissements producteurs est évidemment très important, d'autant qu'ils arrivent à couvrir plus de 57% de la sole céréalière. Toutefois, les objectifs fixés pour 2014 sont encore loin d'être atteints à savoir 4.000.000 de quintaux pour l'ensemble de la sole évaluée à 3.300.000ha.

L'atteinte de cet objectif passe par une intensification accrue des productions semencières aboutissant à une amélioration nette des rendements, au-delà des 30qx/ha et des refus au champ et en laboratoire inférieurs à 10%. Cela est possible grâce au cercle du club des 50 qui ne cesse de s'agrandir auquel il y a lieu d'ajouter ceux des 40 et 30qx/ha.

Atteindre les 4.000.000 de quintaux n'est pas une utopie pour peu que l'itinéraire technique soit correctement suivi et une organisation rigoureuse assurée depuis la récolte jusqu'à l'usinage par les établissements producteurs.

Le réseau des céréaliers multiplicateurs doit faire l'objet d'un travail de proximité soutenu de la part des Institutions et Centre. Les moyens existent auprès des coopératives, la volonté politique a été clairement démontrée, alors:

**Multiplicateurs, révoltez-vous, faites couler les coopératives
sous le poids de vos productions.**

Dr MOHAMED KHEDDAM
Directeur Général du CNCC

N° 02

Sommaire

Processus de multiplication p. 2

Les nouvelles variétés multipliées p. 3

Les contrôles en végétation p. 3

Contrôle des lots (Conditions de stockage
et conditionnement) p. 3

Analyses de laboratoire p. 4

Gestion des échantillons p. 4

Analyses physique et physiologique
des semences p. 4-5

L'accréditation du laboratoire central,
notre challenge p. 6

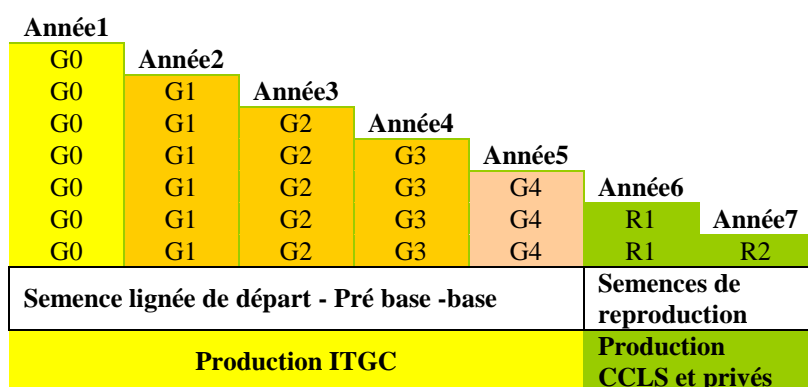
Encadrement technique (PRCHAT) p. 7

MODALITES DE PRODUCTION DES SEMENCES DE CEREALES AUTOGAMES

La semence de céréales certifiée contient les caractères spécifiques de la variété mise au point par le sélectionneur. Elle assure la mise en place homogène des cultures grâce à un pouvoir germinatif, une pureté variétale et un état sanitaire satisfaisants.

Après sélection, seule une quantité limitée de semences de la nouvelle variété est disponible pour le lancement de sa multiplication après son homologation. Sept années sont nécessaires pour parvenir aux quantités suffisantes à mettre à la disposition des utilisateurs et ce, à travers la constitution d'une pyramide des générations.

Processus de Multiplication



Cette production de semences propriété des **51** établissements producteurs agréés, est confiée à un réseau de **2.785** agriculteurs multiplicateurs. Ces derniers sont chargés de reproduire les variétés et de fournir des lots de semences de qualité germinative, de pureté spécifique, variétale et sanitaire conformes. Chaque catégorie de semence répond à des normes minimales

Objectif fondamental

“Assurer une disponibilité régulière en semences de bonne qualité des variétés éprouvées répondant aux besoins des agriculteurs”

Les multiplicateurs s'engagent à :

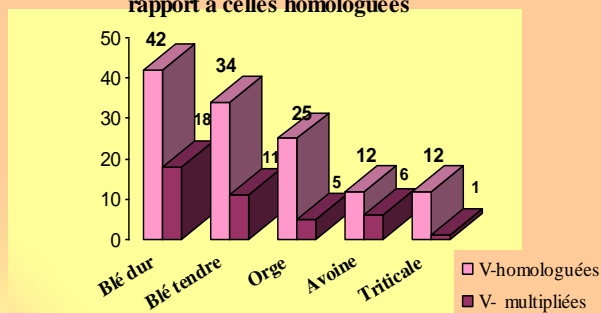
Réseaux agriculteurs multiplicateurs

Le réseau agriculteurs - multiplicateurs fait l'objet d'un assainissement permanent par les établissements producteurs sur la base des performances. Un encadrement spécifique est assuré pour corriger les défaillances relevées.

- ✘ Choisir des parcelles de multiplication accessibles avec un bon précédent cultural pour faciliter le suivi et le contrôle;
- ✘ Respecter la superficie minimale de multiplication en fonction de la catégorie ainsi que les isolements prescrits par le règlement technique;
- ✘ Ne multiplier que **2** variétés par espèce;
- ✘ Procéder aux épurations nécessaires;
- ✘ Nettoyer systématiquement le matériel avant la récolte de chaque parcelle;
- ✘ Utiliser la sacherie neuve ;
- ✘ Transporter la semence par lot identifié dans de bonnes conditions.

Les Nouvelles variétés multipliées

Nombre de variétés multipliées par rapport à celles homologuées



Les semences mises sur le marché sont des produits techniques de plus en plus performants. A titre d'exemple, en 2011, il y a eu l'introduction de :

- ✗ **02** variétés de blé dur: Targui et Wahbi.
- ✗ **05** variétés de blé tendre: Wifak, Rmada, Megress, Anapo et Anforeta;
- ✗ **01** variété d'avoine: Sonar.

Les contrôles en végétation

Après établissement des déclarations d'emblavures, les parcelles de multiplication nécessitent deux contrôles.

- Le pré contrôle ou autocontrôle, réalisé par les techniciens des établissements producteurs formés par le CNCC.
- Le contrôle final, effectué par les équipes officielles désignées annuellement par note ministérielle.

Au terme de la dernière visite, il y a délivrance d'un document officiel : CAP (certificat d'agrèage provisoire) ou CR (certificat de refus).



Qualification des contrôleurs

Les contrôleurs ont une bonne connaissance des règlements techniques relatifs à la production de semences ainsi qu'une connaissance approfondie des caractéristiques des variétés à contrôler qui leur permettent d'identifier et de reconnaître les mélanges.

Des séances de formation et de recyclage sont périodiquement programmées pour le renforcement de leurs connaissances.



Contrôle des lots (Conditions de stockage et conditionnement)

Les semences produites livrées aux établissements dans le cadre contractuel sont usinées, c'est-à-dire débarrassée de toutes les impuretés, pour faire ensuite l'objet de contrôle en laboratoire avant leurs traitement et mise en vente.

Ce contrôle s'effectue à partir des lots de semences en stock au niveau des établissements producteurs. Les prélèvements et les analyses sont effectués selon des procédures universelles qui permettent de vérifier le niveau de qualité et de certifier les lots de semences répondants aux normes officielles.

ANALYSES DE LABORATOIRE

Présentation :

C'est une mission, entre autres, de contrôle et certification des lots de semences et plants, produits en Algérie ou importés au profit des établissements producteurs publics et privés agréés.

Gestion des échantillons

Des échantillons représentatifs des lots agréés provisoirement sont soumis au CNCC par les établissements producteurs de semences.

Un technicien mandaté procède à la vérification des conditions d'acceptabilité et d'admission des échantillons de semences et plants au laboratoire.

Conditions d'admission des échantillons au laboratoire à des fins d'analyses :

- ✗ Poids de l'échantillon soumis supérieur ou égal à 1 kg.
- ✗ Emballage de l'échantillon plombé ou scellé.
- ✗ Demande d'analyse correctement remplie.
- ✗ Echantillon soumis possédant deux étiquettes, l'une à l'intérieur, l'autre à l'extérieur avec toutes les informations requises identiques à celles contenues dans la demande d'analyse.
- ✗ Nom et signature de l'échantillonneur habilité relevant de l'établissement producteur conforme au spécimen de signature déposé au CNCC.
- ✗ Semence indemne d'insectes vivants.

Après vérification des données, le technicien transmet la demande d'analyse au secrétariat pour l'enregistrement informatique des informations relatives au lot, l'attribution automatique d'un numéro d'analyse par un logiciel ainsi que l'élaboration d'une fiche de paillasse.



Analyses physique et physiologique

Des analyses physiques et physiologiques sont réalisées à partir d'échantillons soumis par les établissements producteurs agréés.

Les échantillons de travail sont obtenus après l'opération de division/homogénéisation à l'aide d'un diviseur à riffles normalisé

a- Analyse de pureté spécifique

Elle consiste à séparer les semences pures des impuretés représentées notamment par les semences mutilées, les semences d'autres plantes cultivées ainsi que les semences de mauvaises herbes nuisibles.

Les résultats d'analyses sont exprimés en pourcentage de poids pour l'analyse pondérale et en nombre pour l'analyse en dénombrement.



b- Analyse de la faculté germinative

Elle permet d'estimer le pourcentage de levée d'un lot de semences en plein champ.

L'opération de dénombrement consiste à séparer les plantules normales des plantules anormales, ainsi que les graines mortes et fraîches non germées et de donner le résultat rapporté en pourcentage.

Elle se pratique en utilisant comme substrat le papier buvard plissé qui, après imbibition, est placé dans des boîtes hermétiques transparentes, mises dans un germoir avec des conditions physiques contrôlées (température, photopériodisme et humidité) pour une durée déterminée selon les espèces.

• Durée

- ✗ 1^{er} comptage: 4 jours
- ✗ 2^{ème} comptage: 8 jours
- ✗ +8 jours si les semences ont juste commencé à germer.

Clôture avant 8 jours si l'échantillon a atteint le maximum de germination.



c- Certification

Après l'analyse de pureté spécifique et de faculté germinative, les résultats sont rapportés sur la fiche de paillasse.

La certification des lots de semences est pratiquée en se référant aux normes de certification en vigueur.

Les lots répondant aux normes sont agréés sous CAD (Certificat d'agrèage définitif) ; les lots ne répondant pas aux normes de certification sont refusés ; des bulletins de refus leur sont délivrés.

Région Algérienne Démocratique et Populaire Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural Centre National de Contrôle et de Certification des Semences et Plantes		CNCV FICHE DE PAILLASSE PURETÉ	
BULLETIN D'ANALYSE ET D'AGRÈGE DÉFINITIF		ÉTABLISSEMENT : _____ SÉRIE : _____ SOMME : _____	
Identification de l'échantillon Espèce : _____ Producteur : _____ Variété : _____ Signature : _____ Catégorie : _____ Agent préleveur : _____ N° de Lot : _____ Station d'emballage : _____ Poids Lot : _____ Date emballage : _____ Année récolte : _____		Poids de l'échantillon (en g) : _____ N° de Lot : _____ Date de réception : _____	
Analyse de pureté (% en poids) : _____ Résultats : _____ Remarque : _____		Grammes % % Moy % N° Analyse : _____ UNCS PURES : _____ UNCS INSERTES : _____ UNCS D'AUTRES PLANTES : _____	
Adm. agréée ou certifiée : _____ N° de l'agrément : _____ Date d'expiration : _____ Adresse : _____		Validité par : _____ Décision : _____ ACCEPTÉ / REFUSÉ / A RÉFUSER / REUSE	
Plantes Normales : _____ Plantes Normales : _____ Plantes Normales : _____ Plantes Normales : _____ Plantes Normales : _____		Validité par : _____ Décision : _____	
Fait à : El Médina, le : _____ Le Chef de Laboratoire Central : _____		Validité par : _____ Décision : _____	

L'accréditation du laboratoire central, notre challenge

La fin du 20ème siècle a été indéniablement marquée au plan économique par des mutations profondes introduites par l'évolution du concept qualité qui constitue de nos jours un facteur déterminant en matière de gestion et de compétitivité au niveau des entreprises ou des laboratoires.

Cette nouvelle approche a été dictée par:

- La globalisation et la mondialisation du marché international ;
- La mise en place de nouvelles règles au niveau du marché international exigées par l'OMC.

Face à cette situation, l'environnement des entreprises ou des laboratoires est actuellement dominé par de nouvelles exigences qui lui imposent des niveaux de performances basées sur la mise en place de système de management de la qualité (Internationalisation des normes ISO). Dans la restructuration de tout système de management qualité, la problématique est de tenir compte de 03 types de qualité à satisfaire :

- 1- Qualité réalisée par le personnel ;
- 2- Qualité assurée par l'entreprise ou le laboratoire ;
- 3- Qualité perçue par le client.

Pour atteindre notre challenge, l'accréditation, nous avons pris toutes les mesures pour satisfaire les conditions exigées par la norme de référence ISO/CEI/17025. L'objectif recherché est de faire en sorte que ces 03 types de qualité se superposent et ne fassent qu'un seul, « satisfaction de toutes les parties intéressées, notamment le client ».



C'est dans cette optique que notre laboratoire central, en tant que référence nationale dans la certification de semences et plants, a été mis sous démarche qualité en 2001. Malheureusement le processus a été momentanément arrêté pour divers motifs malgré plusieurs audits menés par des experts étrangers dans le cadre des projets de coopération. Le principe de la Bonne Pratique de Laboratoire a été instauré en 2008, en adéquation avec le renouveau agricole ensuite, la démarche qualité a été relancée à partir de 2010 en tenant compte des observations et remarques liées aux moyens matériels et humains du laboratoire et à la formation et au perfectionnement du personnel analyste.

Dans ce cadre, un renforcement en moyens humains compétents a été opéré et des équipements supplémentaires normalisés et des consommables spécifiques ont été acquis pour répondre aux exigences internationales.

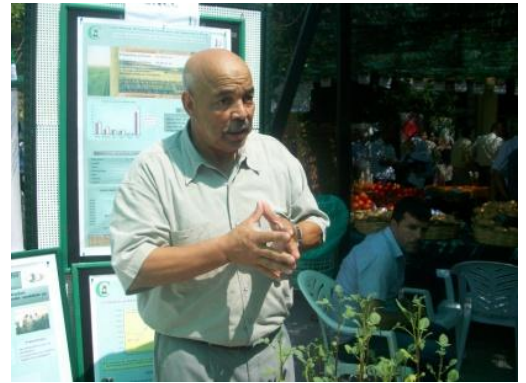
Avec l'avènement d'ALGERAC, l'organisme algérien d'accréditation, le CNCC a privilégié la reconnaissance nationale, souvent plus difficile à obtenir, avant l'internationale. La démarche a été mise en œuvre vis à vis de cet organisme avec le soutien d'un projet de coopération Algérie/UE dont un audit de pré évaluation a eu lieu du 17 au 18 avril 2011. Les conclusions du rapport qualifie notre laboratoire pour un accompagnement par un expert international désigné jusqu'à fin mars 2013, totalisant ainsi 09 séquences de 5 jours par mois, pour réduire les écarts et les anomalies relevées et de finaliser le dossier.



Encadrement technique (:PRCHAT)

16 formations ont été dispensées au profit de 499 techniciens des établissements producteurs, des nouveaux contrôleurs et de 1.211 agriculteurs – multiplicateurs. Les principaux thèmes dispensés sont :

- Encadrement technique relatif à la production de semences de céréales (231).
- Contrôle en végétation des parcelles de multiplication des semences de céréales et identification variétale (123).
- Regroupement des agents contrôleurs, techniciens des établissements producteurs et inspecteurs phytosanitaires (188).
- Encadrement technique relatif à la production des légumes secs (343).
- Conseils et recommandations relatifs aux opérations de pré contrôle des parcelles de multiplication des semences de céréales et légumes secs (361).

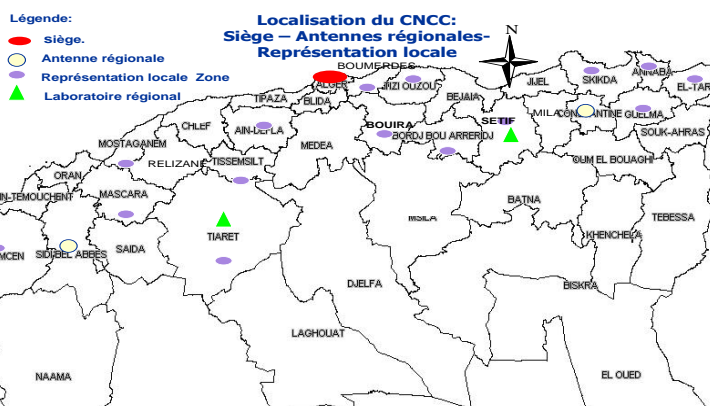


- Usinage et conditionnement des semences de céréales et des légumineuses alimentaires et fourragères (103).
- Echantillonnage des lots de semences céréalières et des légumineuses alimentaires et fourragères à l'usine et au laboratoire (67).
- Analyse physique et physiologique des semences de céréales et des légumineuses alimentaires et fourragères (99).
- Participation à la commémoration du 50ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie organisée au niveau de l'établissement GARDEN staoueli.

Info Semences et Plants



Si vous souhaitez de plus amples Informations Relatives aux Semences et Plants n'hésitez pas à nous contacter



Direction Générale

Dr KHEDDAM Mohamed

B.P 119 Hassan Badi 16200 – El Harrach- Alger

Tél : 021.52.12.13 – 021.51.64.19 / Fax : 021.52.99.00

Adresse E-Mail : cncc.dz@hotmail.com

Site Web : <http://cncc-dz.org/>

Secrétariat Général

M^{me} IOUTICHENE Rachida épouse TELMAT

Laboratoire Central

Mr BOULEMNAKHER Hocine

Département Des Grandes Cultures

Mlle MOULA Dalila

Département Des Cultures Maraîchères

Mr FILLALI Rabah

Département Des Cultures Pérennes

Mr MOKRANE Maamar

Antenne Régionale EST

Mr ZOUAOUI Cherif

El Baaraouia – El Khroub – 25100 - Constantine

Tél : 030.23.41.13 / Fax : 030.23.414.14

Antenne Régionale OUEST

Mr BELLOULA Bachir

B.P 73B Saadane – Sidi BelAbbès - 22009

Tél : 048.54.30.94 / Fax : 048.65.20.03

Laboratoire Setif

Mr HADJ SAHRAOUI Abdelkrim

BP 03 Route des Saremes ITGC - Setif

Tél/Fax: 046.41.53.57

Laboratoire Tiaret

Mr YOUSFI Mohamed

Boulevard Mohamed Meziane Farhat n° 10 – Tiaret

Tél /Fax: 030.62.18.05